

06 Mar 2023 -12:12

Un nouveau traité protège la biodiversité en haute mer

Du 20 février à ce matin, les toutes dernières négociations BBNJ ont eu lieu à New York, visant à adopter un traité international pour la protection de la biodiversité en haute mer. L'accord a été obtenu après 17 ans de discussions et négociations intenses au sein des Nations Unies. La Belgique a joué un rôle actif dans l'élaboration et la finalisation de ce traité. Il sera désormais possible, entre autres, de créer des zones naturelles en haute mer, à savoir en dehors des eaux territoriales.

Le nouveau traité est de la plus haute importance pour la Belgique, car notre pays est un grand défenseur de la protection de l'océan et de la conservation de ses ressources en tant que fondateur des Blue Leaders en 2019. L'adoption de l'objectif de protéger 30 % des océans d'ici 2030 lors de la COP Biodiversité à Montréal en décembre dernier constituait une première étape importante. La conclusion de ce nouveau traité pour la protection de la biodiversité en haute mer (BBNJ - Biodiversity Beyond National Jurisdiction) est la deuxième et dernière étape avant de réellement pouvoir procéder à cette protection.

L'importance de l'océan

L'océan est essentiel au maintien de la vie sur Terre. Il est la source de nourriture et d'énergie de millions de personnes, il régule le climat et apporte de l'oxygène. Malheureusement, l'océan est menacé par la pollution, la surpêche, le changement climatique et d'autres activités humaines.

Bon à savoir : le ciel bleu que nous voyons lorsque les nuages se dégagent est le résultat de la réflexion du soleil dans un océan sain.

La protection de notre océan est donc essentielle pour l'avenir de la planète. L'une des principales raisons est le rôle unique que joue l'océan dans la lutte contre le changement climatique. Par exemple, il absorbe environ un tiers du CO₂ émis dans l'atmosphère par les activités humaines. Cela contribue à réduire le réchauffement de la planète et à stabiliser le climat.

L'importance des réserves naturelles en haute mer

L'objectif du nouveau traité BBNJ est de pouvoir créer des zones naturelles en haute mer. Chose qui, jusqu'à présent, était impossible au-delà des eaux territoriales. 70 % de la surface de la Terre est constituée d'eau, dont les trois quarts se situent en haute mer et n'ont pas encore pu être protégés par la communauté internationale de quelque manière que ce soit.

Grâce à ce traité, la deuxième et dernière étape a été franchie pour transformer 30 % de la haute mer en réserves naturelles d'ici 2030. Les réserves naturelles de haute mer sont des zones où les activités humaines sont strictement réglementées : navigation durable, recherche scientifique dans le respect de la nature, tourisme nautique durable, pas de pêche débridée.

Les scientifiques s'accordent à dire qu'il faut protéger au moins 30 % des zones naturelles en haute mer pour que les océans soient résilients face au changement climatique. Ce taux de 30 % permettrait en effet d'atteindre le point de basculement nécessaire afin que les 70 % restants restent également vivables.

Outre les zones naturelles en haute mer, le traité règle également l'accès aux ressources génétiques marines ainsi que le partage équitable des bénéfices qui en découlent, l'évaluation de l'impact environnemental des activités en haute mer, le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines. À l'instar du traité sur le climat, ce nouveau traité historique prévoit également l'organisation d'une conférence des parties (COP).

Rôle de la Belgique

Notre pays a contribué de manière active au succès des négociations sur les BBNJ, notamment en participant activement au processus et en entretenant des contacts bilatéraux avec les autres pays. Deux experts du service Milieu marin du SPF Santé publique ont assisté aux négociations. L'importance de la finalisation du traité BBNJ a également été soulignée lors de l'événement Blue Leaders qui s'est tenu au Panama la semaine dernière, parallèlement à la conférence *Our Ocean*, que le ministre de la Mer du Nord Vincent Van Quickenborne a co-organisé avec le Panama. La conférence *Our Ocean 2023*, qui s'est tenue les 2 et 3 mars, était un sommet de haut niveau sur les océans organisé au Panama. Des responsables politiques du monde entier y ont appelé à finaliser le traité BBNJ.

L'appel de haut niveau a été renforcé par l'annonce d'un financement de plus de 100 millions de dollars pour soutenir la ratification et la mise en œuvre du traité. Cette promesse de financement a été rendue possible grâce à des institutions philanthropiques privées et publiques telles que Bloomberg Philanthropies, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Oceans5 et d'autres. La Commission européenne s'est également engagée à verser 40 millions d'euros dans le cadre du traité BBNJ. En outre, la Commission consacre 816 millions d'euros à la recherche océanique.

En tant que Blue Leader, la Belgique va peser de tout son poids pour réaliser rapidement la première zone naturelle en haute mer.

La Belgique candidate au secrétariat à Bruxelles

Comme c'est le cas pour d'autres conventions internationales, un secrétariat sera également créé pour la BBNJ. Il s'agira d'un secrétariat distinct, c'est-à-dire qui ne sera pas placé sous l'égide des Nations unies à New York. Ce point est important pour donner du poids au nouveau traité. En effet, il y aura un important lobby contre l'installation de zones naturelles en haute mer. Un secrétariat autonome pourra alors faire office de main de fer avec un budget distinct. La Belgique, l'un des fondateurs des Blue Leaders, est candidate à la création de cet important secrétariat à Bruxelles. Cette démarche est non seulement conforme à l'engagement pris par notre pays ces dernières

années, mais elle renforcerait aussi considérablement la position de la Belgique sur la scène maritime internationale.

Vincent Van Quickenborne, ministre de la Mer du Nord : *« C'est un traité historique. Une étape cruciale pour tous ceux qui se soucient de l'océan. Le traité BBNJ est pour l'océan ce que l'accord de Paris de 2015 est pour le climat. Après plus de 17 ans de négociations, nous pouvons enfin créer des zones naturelles en haute mer. En effet, 70 % de la Terre est constituée d'eau, dont les 3/4 en haute mer. Cette haute mer est essentielle au maintien de la vie sur Terre. Elle est la source de nourriture et d'énergie pour des millions de personnes, elle régule le climat et fournit de l'oxygène. Malheureusement, l'océan est menacé par la pollution, la surpêche, le changement climatique et d'autres activités humaines. Grâce à la création de zones naturelles en haute mer, tout cela va désormais changer. »*

Zakia Khattabi, Ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal : *« Je suis extrêmement heureuse qu'après des années de négociations, il y ait enfin un accord mondial grâce auquel nous allons protéger ensemble la biodiversité et les écosystèmes océaniques, si uniques et fragiles. Tout comme l'accord mondial sur la biodiversité conclu il y a quelques mois lors de la COP 15 à Montréal, ce nouvel accord change véritablement la donne en matière de protection des océans à l'échelle mondiale ! En effet, il est urgent de les protéger : ils abritent une biodiversité gigantesque, jouent un rôle crucial en tant que régulateurs du climat, sont une grande source d'oxygène et donnent de la nourriture à des millions de personnes. »*

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be